



Nos réf. : XB /CA 10

VILLE DE MAICHE

25120

Boîte Postale 39

Tél. 03 81 64 03 01

Télécopie 03 81 64 26 41

Email : contact@mairie-maiche.fr

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

CIRC-2022-78 – Autorisation d'occupation du domaine public – Rue Ste Anne et rue du Jura

Le Maire de MAÎCHE,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,
VU le Code de la Route,
VU la demande des Services Territoriaux d'Aménagement du Doubs,
CONSIDERANT la nécessité de reprendre des regards rue du Jura et Ste Anne par chantier mobile,

ARRETE

Article 1 : Du 16 au 25 novembre 2022, l'entreprise VERMOT est autorisée à stationner ses véhicules sur la chaussée rue Ste Anne et rue du Jura, afin de réaliser des travaux de reprise de regards, pour le compte du département. La circulation se fera par alternat par feux tricolores sur demi-chaussée.

Article 2 : L'entreprise VERMOT, chargée des travaux, mettra en place la signalisation qui s'impose sur le chantier (AK17, AK3, AK5, etc...).
A l'issue, la chaussée devra être laissée propre et en état.

Article 3 : La Gendarmerie et le service de Police Municipale sont chargés de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera affichée et transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Maïche,
- Monsieur le responsable de l'entreprise VERMOT,
- Madame la cheffe du STA PONTARLIER,
- Monsieur le responsable des services techniques de Maïche,
- Messieurs les brigadiers-chef de Police Municipale.

Maïche le 09 novembre 2022

Le Maire,
Régis LIGIER



Publié sur le site internet le 16 novembre 2022